



27
Juin 2022

Feuille d'informations et de critique constructive sur la politique municipale et intercommunale.
Responsable de la rédaction: Jean-Paul Goyhénéche goyheneche02@orange.fr 03 23 38 01 45.
Rejoignez-nous sur <https://ugnylegay.pagesperso-orange.fr>

Edito: Un député d'extrême droite dans la quatrième circonscription de l'Aisne...

Ça y est, nous y sommes...

Le Rassemblement National a pris le pouvoir dans la 4ème circonscription de Chauny... Monsieur le député de la majorité Présidentielle a eu ce que méritait sa politique impopulaire : délogé !

Pour autant, à l'exception d'une courte période de quatre d'une députée UDF, Emmanuelle BOUQUILLON, cette circonscription avait été un bastion de gauche de 1986 jusqu'à 2017...

Que reste-t-il aujourd'hui de cette belle dynamique progressiste ?... Rien !

Le premier parti sur notre territoire est le parti des abstentionnistes. Trop de compromissions, de petits arrangements, de dévoiements de la chose politique ont dégoûté la plupart de nos concitoyens pour se diriger vers les urnes. Les gens ne croient plus que la vie va changer parce qu'ils vont voter pour le rouge, le rose, le bleu ou le brun... Et à la fin c'est toujours le pire qui gagne... Mais peut-être ont-ils raison: regardez TSIPRAS en Grèce, ou ERDOGAN en Turquie... Que ce soit la démocratie de gauche ou le nationalisme de droite, ils ont tous été contraints de se plier aux exigences du monde financier. L'un s'est couché quand il a voulu écouter son peuple qui lui avait demandé de quitter l'euro... L'autre a plié quand il a voulu baisser le taux de change de sa monnaie, taux élevé qui ne profitait qu'aux spéculateurs mondiaux et pas à son peuple. Ce ne sont plus les politiques qui dirigent la planète, ce sont les actionnaires!

Une petite lueur d'espoir tout de même... Notre nouveau député, bien qu'il défende le racisme et la xénophobie, donc la haine pour l'humain quand il est différent, est un déficient visuel. Espérons qu'il viendra botter le "cul" de notre conseil municipal, pour qu'enfin il se soucie de l'accès PMR des bâtiments publics de notre commune!

La Communauté d'agglomération épinglée par la cour des comptes...

En ces temps de disette au niveau de l'activité communale, nous évoquerons aujourd'hui les affaires intercommunales... Le lundi 20 Juin, le Conseil Communautaire se réunissait dans la salle des Fêtes de Charmes... Un accueil plutôt austère pour les auditeurs libres comme moi, puisque aucune chaise n'était prévue pour que les citoyens (la réunion est publique) puissent écouter les orateurs autrement que debout... J'essaie bien de subtiliser une chaise laissée libre du fait de l'important absentéisme des élus intercommunaux, mais une conseillère communautaire me l'interdit sèchement car son collègue absent va arriver d'un instant à l'autre...

A l'ordre du jour, rien de bien enthousiasmant, mais quelques petites choses intéressantes qui ne vont pas dans une direction très optimiste...

Après une longue litanie de délibérations techniques nous entrons enfin dans le vif du sujet avec la distribution des fonds de concours aux communes...

Ce régime d'aide aux communes tend à monter en puissance, puisque pas moins de trois fonds sont maintenant destinés à aider à financer les projets mis en place par les communes... Ces fonds sont largement dotés et peuvent financer une large palette de projets, du simple achat de petit matériel aux gros projet structurants...

Ce fonds pourrait par exemple financer la modernisation de notre mairie et de sa salle des fêtes (dite aussi salle de l'ancienne école)... Si les élus de notre commune ne se focalisaient pas sur le «tout sécuritaire» et investissait un tant soit peu l'argent public pour satisfaire le bien-être de leurs administrés... plutôt que cela, ils polarisent les économies communales dans la vidéo-surveillance et la mise en place de dispositifs de limitation de vitesse à l'intention de quelques chauffards... Dispositifs qui empoisonnent l'existence de la population respectueuse des règles de bonne conduite...

En conclusion de la longue liste des fonds distribués aux communes, Monsieur le Président s'est félicité du succès que ces fonds rencontraient auprès des élus locaux. Mais le financement des projets communaux pose la question de l'équité de ces aides qui viennent de tous les niveaux de la gouvernance du pays : DETR de l'État, Soutien aux petites communes de la région Hauts de France, API du Département... Les chasseurs de subvention sont aux premières loges au détriment des autres...

Le Président fait ensuite délibérer le Conseil sur la nécessité d'exiger des associations de commerçants de l'agglomération qu'ils justifient l'usage des subventions que leur verse l'agglomération pour différents projets qu'elles développent pendant l'année... C'est étonnant qu'ils n'y aient pas pensé avant... L'histoire ne nous dit pas quelles justifications l'agglomération demandera à ces associations...

Ça commence, la Vice-Présidente chargée des déchets ménagers (notre Maire) propose de délibérer sur un nouvel avenant proposé par la société Sepur, afin de réviser mensuellement (et non annuellement) la tarification du transport des déchets. Ceci pour deux raisons: la première bien sûr, parce que le prix des carburants a explosé, mais aussi parce que le centre d'enfouissement à proximité de notre territoire a fermé ses portes et qu'il faut envoyer nos déchets à CRÉPY-EN-VALOIS... Les prestataires anticipent donc une flambée des coûts des carburants et aménagent leur contrat pour la répercuter au plus vite sur la facture présentée à l'agglomération... On ne va pas tarder à en subir les conséquence sur le taux de la Taxe d'enlèvement des Ordures ménagères...

Concernant la réalisation d'un dépôt de cars scolaires à CHARMES, le prestataire chargé de sa construction demande une rallonge de 90 000 euros, invoquant le fait qu'il y aurait des surcoûts dans la construction des fondations... Tiens, tiens, et moi qui croyais que le prix des marchés publics était « ferme et définitif », et qu'on ne pouvait pas le modifier... Espérons que ce genre de rallonge n'intervienne pas tous les mois...

Puis le Président fait voter un bail «emphytéotique» pour l'installation d'un vaste parc de panneaux photovoltaïques dans le périmètre de la ZES Évolis... C'est la seule délibération pour laquelle un conseiller communautaire est intervenu, pour savoir quelles étaient les mesures environnementales envisagées pour compenser les installations de ces panneaux... Il me semble que cette question vient un peu tardivement. Les terrains de cette zone ayant vocation à recevoir des usines, donc à être entièrement artificialisées, je ne crois pas que l'implantation d'un parc de panneaux solaires soit plus nocif que ce qu'il était convenu de faire sur ces terrains...

Monsieur le Maire de MANICAMP propose à ce sujet qu'il y soit planté des fleurs et qu'on y installe des ruches pour développer la présence de pollinisateurs sur le territoire... Proposition sincère ou plaisanterie ?...

Enfin, le Président donne lecture aux conseillers du rapport de la cour régionale des comptes sur la politique menée par les élus de l'agglomération... Enfin, pas du rapport en entier mais de la synthèse... Celle-ci remplit une page, tandis que le rapport entier en fait soixante-neuf...

Que dit ce rapport? D'abord, globalement que nos représentants au sein de l'intercommunalité n'ont pas fait leur travail... L'objectif de construire un pôle urbain avec un fort développement économique n'a pas été atteint. La coopération entre les communes et l'agglomération n'a pas été construite, le pacte fiscal et financier n'a pas été mis en place, et les

nouvelles compétences mises en place mettent les finances de l'agglomération en difficulté.

Donc en gros, beaucoup de reproches faits aux élus, qui peuvent pourtant s'appuyer sur un projet de territoire établi en 2019, qui promet de faire beaucoup de choses dans le bon sens...

Mais voilà, les communes joueront-elle le jeu, et vont-elles coopérer de manière efficace avec l'intercommunalité?... La cour des comptes note à juste titre qu'au moment de la création de l'agglomération, la majorité des conseils municipaux était défavorable à celle-ci, les dispositifs en matière de coopération intercommunale sont systématiquement utilisés au profit des communes...

Voici donc les recommandations de la cour des comptes :

_exercer, sur l'ensemble du territoire (et non sur une petite partie comme actuellement), les compétences facultatives relatives aux équipements de l'enseignement élémentaire et pré élémentaire, au service d'activités ménagères et familiales à domicile et à la politique de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.

_respecter les dispositions du code général des collectivités territoriales en ce qui concerne les modalités de détermination et de répartition de la dotation de solidarité communautaire.

_adopter le pacte financier et fiscal prévu à l'article L. 5211-28-4 du code général des collectivités territoriales.

_procéder à une évaluation de la politique de développement économique par la mise en place d'indicateurs.

_se doter d'un guide interne de la commande publique.

_établir les perspectives financières des budgets « assainissement collectif » et « eau en régie ».

Vous voyez, c'est pas rien...

Et qu'ont répondu le Président de l'agglomération et son prédécesseur à ses injonctions pourtant cruciales pour l'avenir du territoire ?...

« ...Vous avez bien voulu nous communiquer le rapport d'observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère.

Nous vous informons, que ce rapport n'appelle pas d'observations complémentaires de notre part.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos respectueuses salutations... »

Circulez, y'a rien à voir !

Demande de documents administratifs... Aucune réponse de la Mairie...



Madame la Maire ne m'a toujours pas envoyé les documents budgétaires que je lui avais respectueusement demandé de me transmettre par lettre du 24 avril 2022, donc voilà approximativement quatre mois...

Que faire dans cette situation?...

Inonder la Mairie de courriers pour mettre la pression et pousser à bout notre élue pour qu'enfin elle se réveille?...

Saisir la CADA, la Commission d'Accès aux

Documents Administratifs pour qu'elle oblige notre Maire à respecter les lois de la République?...

Ou ne rien faire, parce qu'après tout, si les gens qui ont été élus par la majorité des habitants du villages passent outre leurs obligations de transparence et ne tiennent pas leurs promesses électorales, la prochaine fois, les électeurs auront peut-être plus de perspicacité...